

SEANCE ORDINAIRE DU 1er JUILLET 2010

Sous la présidence de M. Denis SCHULTZ, Maire

Membres présents : BRUGGER Jean-Paul (1er Adjoint au Maire) – GOERGER Jean-Luc (2ème Adjoint au Maire).

MMES et MM les conseillers municipaux : ANDRES Benoît – Fabienne GOERGER - EUDELIN Marie-Jo – SCHOTT Catherine – SIEGLER Nathalie – SCHROETTER Martin – SUR-RIEGEL Anny – WEIBEL Maurice.

Membres excusés : SCHNELL Daniel (3ème Adjoint au Maire, proc à Denis SCHULTZ)– MEYER Laurent (proc à Jean-Paul BRUGGER) – SCHNEIDER Pierre (proc à Marie-Jo EUDELIN) – BERNES-CABANNE Arlette (proc à Fabienne GOERGER)

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès verbal du 31 mai.
2. Logements communaux :
 - fixation des loyers 2010 - 2011.
 - location logement école maternelle.
3. Désensablage du puits d'incendie Sand/Kertzfeld.
4. Réaménagement de l'ancienne décharge.
5. Bilan annuel 2009 des travaux forestiers.
6. Collège Robert Schuman de Benfeld. Demande de subvention pour voyage scolaire.
7. Urbanisme :
 - Permis de construire, déclarations d'intention d'aliéner, déclarations préalables.
 - convention avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE)..
 - Mission SPS du chantier de l'église. Dépôt de bilan de la Société Alsacoor.
8. Décision budgétaire modificative n°1.
9. Approbation du Plan Local d'Urbanisme.
10. Divers.

Secrétaire de séance : Benoît ANDRES

Le Maire propose de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- n°11 : Taxe Locale d'Équipement
- n°12 : Transfert de la compétence SDIS.

Point de l'ordre du jour N° 1.

Objet : Adoption du compte-rendu de la séance du 31 mai 2010.

Le compte-rendu de la séance du 31 mai 2010, dont copie a été adressée à tous les membres du Conseil, est adopté à l'unanimité.

Point de l'ordre du jour N° 2.

Objet : Logements communaux.

loyers 2010-2011

Logement de Mme Eibel Anne.

Suivant contrat de bail du logement, la règle d'indexation s'applique à partir du 1er juillet 2010.

Le Conseil Municipal, après délibération, fixe le montant du loyer mensuel pour la période du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011 à **368,17 €** (indice de référence des loyers du 4ème trimestre 2009, soit une baisse de 0,06 %).

Logement de Mme Schweitzer-Dolci Marie-Hélène.

Suivant contrat de bail du logement, la règle d'indexation s'applique à partir du 1er juin 2010.

Le Conseil Municipal, après délibération, fixe le montant du loyer mensuel pour la période du 1er juin 2010 au 31 mai 2011 à **493,82 €** (indice de référence des loyers du 3ème trimestre 2009, soit une hausse de 0,32 %).

Logements du Presbytère.

Le Maire informe le Conseil Municipal que les loyers sont réactualisés annuellement à partir du 1er juillet sur la base de l'indice de référence des loyers du 4ème trimestre 2009, soit - 0,06 %.

Loyer Mme	IHLAU	239,48 €
Loyer Famille	LUTZ-THIBAUT	232,99 €
Loyer Famille	BURCKEL	438,15 €

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire signale le départ de Mme PARWAIZ, locataire de l'appartement situé au dessus de l'école maternelle. Le reliquat de charges dûes sera calculé au vu de la consommation réelle.

M. BRUGGER signale que la cage d'escalier, refaite cet hiver, a souffert du déménagement de Mme PARWAIZ, plusieurs trous dans la toile sont en effet à déplorer.

Il propose de pratiquer une retenue de **100€**.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 3

Objet : Désensablage du puits de Sand/Kertzfeld

Le Maire rappelle qu'un puits d'incendie avait été créé il y a quelques années afin d'assurer la sécurité des 2 habitations situées en limite des bans de Sand et de Kertzfeld. Le puits n'avait jamais été mis en service, et les pompiers ont constaté à l'occasion d'un exercice qu'il s'était ensablé.

Monsieur le Maire de Kertzfeld a sollicité des devis et propose de faire intervenir la société SPEYSER d'Eschau, pour un montant de 1.780,00 € HT, somme à partager entre les 2 communes à

hauteur de 50%, soit **890,00 €** chacune.

Monsieur GOERGER suggère de demander aux pompiers de Sand et de Kertzfeld de pratiquer des exercices chaque année afin d'éviter le réengorgement du puits.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 4.

Objet : Réaménagement de l'ancienne décharge.

Monsieur le Maire et Monsieur GOERGER font part des différents devis reçus dans le cadre du réaménagement de l'ancienne décharge, dont la réalisation est souhaitée par le département dans le cadre d'un programme de subventions :

- location d'un chargeur pour égalisation de la surface : devis de la société Helmbacher pour 80 € HT de l'heure. Temps nécessaire estimé à 8 heures.
- Apport de terre et de compost : le compost est mis à disposition par le SMICTOM sous réserve de venir le chercher avec une benne. Monsieur GOERGER doit se renseigner sur le tarif de location.
- Travail du sol à la tarière : devis ONF de 168 € HT.
- Fourniture de 320 plants : devis ONF de 409,60 € HT. A ces plants s'ajouteront des semences cédées par Monsieur Martin SCHROETTER.
- Protection : devis ONF de 368 € HT pour une protection individuelle des plants, ou de 453,50 € HT pour un engrillagement global. C'est cette dernière solution qui est retenue.

Au vu de ces différents devis et estimations, le Maire propose de définir un budget de **4.000 €** pour cette opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter un budget de **4.000 €** pour l'opération de réaménagement de l'ancienne décharge,
- d'autoriser le Maire à présenter les **demandes** de subvention d'investissement en rapport.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 5.

Objet : Bilan annuel 2009 des travaux forestiers.

M. GOERGER fait part du bilan forestier 2009 :

	Prévisions	Réalisations
Récolte bois d'oeuvre	20 m3	7 m3
Récolte non façonnés	111 m3	146 m3
-	-	-
recettes	3 900 €	8 629 €
dépenses	853 €	936 €

M. le Maire précise que l'exercice 2009 est faussé par la prise en compte sur cet exercice des ventes de bois de fin 2008 et de fin 2009. Le rendement de la forêt de Sand reste faible en raison de son jeune âge et des dégâts de la tempête de 1999. M. GOERGER fait part de son souhait de remettre à jour le plan d'aménagement de la forêt, qui n'est plus en adéquation avec la réalité des coupes et des

ventes. C'est une proposition qui a été faite par le chef de triage ONF, Jean-Claude BAUMERT. Le Maire propose de l'inviter pour en discuter en séance de la commission ad hoc en septembre. M. SCHROETTER note que les dépenses ne prennent pas en compte la cotisation fixe au SIVU.

Point de l'ordre du jour N° 6.

Objet : Demande de subvention du collège Robert SCHUMANN de Benfeld.

M. le Maire rappelle la délibération prise lors du conseil municipal du 23 mars, approuvant le versement d'une participation pour les 15 élèves de la commune participant à une classe nature à Pierrefontaine pendant 5 jours. Le versement ne pouvait se faire sans annexer la liste des bénéficiaires, nécessitant une nouvelle délibération.

Il propose donc de confirmer le versement de la participation habituelle en la matière, à savoir 5 € par jour et par enfant de la liste ci-jointe, soit 25 € x 14 = **350 €**.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 7.

Objet : Urbanisme.

- **Autorisations d'urbanisme** : Jean-Paul BRUGGER fait part des dernières déclarations préalables, permis de construire et déclarations d'intention d'aliéner déposés en mairie.

1. **DP** :

Jacques Hertfeld, rue du moulin : installation d'un saut de loup avec grille sur le trottoir

Guy VOGT, 8 rue Sainte Richarde : pose de panneaux photovoltaïques

Christian MEHMELD, 34 rue Sainte Richarde : remplacement des fenêtres

Yannick MULLER, 2 rue de Benfeld : construction d'un garage

Frédéric SCHOTT, 1 rue du moulin : pose de 2 Velux

Pascal HEINTZ, 6b route de Sélestat : division parcellaire pour création d'un terrain constructible (problèmes de branchement à résoudre)

Jean-Georges SCHENCK, 2 rue du moulin, construction d'un abri garage

Maurice SIEFERT, 2 rue Sainte Richarde : pose de 2 Velux

2. **PC** : A AUTO, ZA Impasse du moulin, extension d'un hall de stockage (régularisation de travaux déjà commencés).

3. **DIA** : SCHALK Odette, vend au 18 rue du Moulin, une maison sur un terrain de 2,58 ares à M. Alexandre GERBER d'Eschau, au prix de 90.500 € HT. Le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption pour ces biens.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

- **Visite de terrain** :

- **entrée sud** : les conseillers ont pu se rendre compte de la nécessité d'améliorer le franchissement de l'îlot au droit de la propriété BADER ; ils ont également constaté l'absence de marquage au sol pour guider les cyclistes empruntant le trottoir (absence particulièrement dangereuse dans le sens de la sortie, ce dont il faut informer AFT).

- **Rue de benfeld** : en cas de pluie une grande flaque se forme devant chez M. KIENNERT. La mise en place d'un caniveau allant jusqu'au caillebotis existant et le nivellement d'une demie-chaussée devraient remédier à ce problème. Plus loin vers le chemin du Schlittweg, plusieurs nids de poule sont à traiter.

- **Impasse Sainte Odile** : mettre un caniveau central, une file de pavés le long de la

propriété de M. MANN, et reprise du caniveau existant à l'entrée de l'impasse.

- **Caniveau près de M. ANDRES** : le souhait d'améliorer l'écoulement des eaux de pluie vers ce caniveau sera soumise au SDEA.

- Pour l'ensemble de ces travaux d'aménagement et d'entretien, le conseil va soumettre 2 devis à la COCOBEN, compétente en matière de voirie : un devis de SPIESS pour 11 196,50 € HT, et un devis de COLAS pour 10 815,90 € HT.
- **convention avec le CAUE** :
Jean-Paul BRUGGER informe le conseil de la possibilité de signer une convention de mission d'accompagnement du maître d'ouvrage dans la préparation du projet de la salle polyvalente, et ce jusqu'au choix d'un maître d'oeuvre. L'adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE), est de **50€ par an**, et le coût global d'une mission s'élève à **3 500 €**, dont **1 050 €** à payer en début de mission.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

d'autoriser le Maire à signer une convention de mission d'accompagnement avec le conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE)

Adopté à l'unanimité des membres présents

- **projet de salle polyvalente** :
M. BRUGGER fait savoir que dans le cadre de ce projet, il est désormais nécessaire de définir l'emplacement exact de la salle, ce qui nécessite l'expertise d'un géomètre et la réalisation d'une étude de sol.
Il propose au conseil municipal d'autoriser le Maire à engager ces démarches.

Adopté à l'unanimité des membres présents

- **Jalonnement de la chapelle Saint Materne** :
le département n'autorise pas la pose de panneaux au carrefour de la route d'Obenheim ; ils seront remplacés par 2 panneaux avec la mention « Chapelle Saint Materne - direction Obenheim », l'un à la sortie Est de Sand, l'autre à la sortie Nord d'Ehl, ainsi qu'un panneau unidirectionnel à l'entrée du chemin vers la chapelle.
- **Aire de jeux** :
il semble difficile de faire attendre les enfants jusqu'à ce que l'implantation de la salle polyvalente soit défini. Il faudra donc prévoir l'installation des nouveaux jeux au maximum vers le sud et s'assurer au préalable que leur déplacement soit possible.
- **Mission SPS du chantier de l'église. Dépôt de bilan de la société ALSACOOR.**
Le Maire fait savoir que la société SPS, en charge de la sécurité du chantier de l'église, a déposé le bilan. La Société DIAG Alsace propose de reprendre la mission dans les mêmes conditions et au même prix.

Adopté à l'unanimité des membres présents

- **numérotation des nouvelles constructions** :
Dans le cadre d'une construction nouvelle rue de Matzenheim, M. Joseph KLEIN a émis le souhait de garder le n°12, la nouvelle habitation aura le n°13. Le conseil municipal constate l'incohérence dans la numérotation de cette rue notamment.

Point de l'ordre du jour N° 8.

Objet : Décision modificative budgétaire n°1.

Le Maire fait savoir que, pour permettre le versement de la participation de 50 € par élu ou agent ayant participé à la sortie à Paris, il est nécessaire d'abonder de 700 € la ligne 6745 par la décision modificative budgétaire n°1. Il propose la modification suivante :

- compte 6521, voyages et déplacements : - 700 €
- compte 6745, subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé : + 700 €

Le conseil décide d'effectuer ces virements de crédit.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 9.

Objet : Approbation du Plan Local d'Urbanisme.

Le Maire fait savoir que 2 points sont encore à revoir avant de pouvoir adopter le PLU :

- l'annexe sanitaire 'eau potable' doit être remise à jour par le SDEA,
- en raison du risque d'inondation de la pointe Nord-Est de la zone d'activité du Moulin, le maintien de la zone d'activité doit-être justifié au regard du schéma de cohérence des zones artisanales actuellement en cours d'étude par la COCOBEN.

Le point est retiré de l'ordre du jour.

Point de l'ordre du jour N°11.

Objet : Taxe Locale d'Equipement.

Le Maire rappelle que, en application de l'article 1585 A du code général des impôts, la commune avait institué la Taxe Locale d'Equipement « TLE » à un taux de 2% par délibération du Conseil Municipal en 1978.

Il précise que la TLE constitue une recette d'investissement et fournit une partie des ressources nécessaires à la réalisation d'équipements publics tels que la voirie et les réseaux, les bâtiments communaux et scolaires, les projets d'investissements communaux...Il rappelle également que la Prestation pour voirie et Réseaux ne permet pas de couvrir l'intégralité des coûts de voirie.

L'article 1585 E du code général des Impôts prévoit que le taux est fixé à 1 % de la valeur de l'ensemble immobilier (valeur déterminée forfaitairement en appliquant à la surface de plancher développée hors oeuvre nette d'une valeur au m² variable selon la catégorie des immeubles).

Ce taux peut être porté jusqu'à 5 % par délibération du Conseil Municipal et ne peut faire l'objet d'aucune modification avant l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la date de son entrée en vigueur.

Le Maire expose qu'en raison du développement de la commune et des charges liées à la maintenance et au développement de la voirie et des réseaux, il convient d'augmenter la taxe locale d'équipement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

de fixer la Taxe Locale d'Equipement à un taux de 5% à partir du 2 juillet 2010.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 12.

Objet : Transfert de la compétence « financement des contributions au SDIS »

M. le Maire expose que la compétence « *Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) : Dans le cadre des dispositions réglementaires, la communauté de communes finance le contingent incendie SDIS* » a été transférée à la Cocoben.

Cependant, il s'avère que la Cocoben prend également en charge les contributions de transfert en plus du contingent incendie. Le président du SDIS a fait part d'une demande d'intégration de ce financement dans les statuts de la Cocoben. C'est pourquoi, il convient d'amender le libellé de la compétence comme suit :

« Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) : dans le cadre des dispositions réglementaires, la communauté de communes finance le contingent incendie SDIS *et les contributions de transfert de toutes les communes membres* ».

Le conseil, après en avoir délibéré,

VU l'article 5211-17 du Code général des collectivités territoriales,

VU la notification de la délibération portant demande de cette modification de la compétence par la Communauté de communes de Benfeld et environs en date du 1er juillet 2010,

AUTORISE la modification des statuts selon la rédaction suivante : « Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) : dans le cadre des dispositions réglementaires, la communauté de communes finance le contingent incendie SDIS *et les contributions de transfert de toutes les communes membres* » conformément aux modalités prévues à l'article L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales à compter du 1/1/2010.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 10.

Objet : divers.

- 1. Bilan électrique** : le Maire rappelle que le rapport 2009 de consommation électrique fourni par ES montrait notamment une forte augmentation des consommations en éclairage public (plus de 25%) d'autant plus surprenante qu'en cours d'année la commune a remplacé 14% du parc d'éclairage public avec des leds, ce qui aurait dû entraîner une baisse sur ce poste. Le Maire a interrogé ES qui a expliqué que les chiffres sont générés automatiquement par un logiciel qui, en 2008, n'a pris en compte que 5 des 6 factures. ES a recalculé la consommation réelle qui a bien baissé, quand bien même les leds n'ont fonctionné qu'1/3 de l'année. Le détail est transmis aux conseillers présents.
- 2. Concours des maisons fleuries** : le Maire fait savoir que les communes de Westhouse et Kertzfeld, sollicitées par Sand pour participer à notre concours, nous sollicitent en retour. Les deux concours ont lieu le même jour, le 30 juillet à 17 heures. Fabienne GOERGER se propose d'aller à Kertzfeld et Maurice WEIBEL à Westhouse. Le concours de Sand aura lieu le 23 juillet à 16h30.
- 3.** Le Maire fait part d'une étude sur la télévision locale à l'échelle du Pays de l'Alsace centrale, consultable auprès du secrétariat, menée par l'Association pour le Développement de l'Alsace Centrale (ADAC).

4. Jean-Paul BRUGGER fait savoir que la traditionnelle distribution de petits pains et chocolat dans les écoles se fera vendredi 2 juillet. Jean-Paul BRUGGER, Fabienne GOERGER et Jean-Luc GOERGER y participeront.
5. Le Maire rappelle que le 7 juillet, M. DIETZEL fêtera son 70ème anniversaire. Les conseillers et les secrétaires de mairie sont invités le 9 juillet à 18h30. Le départ se fera à 17h45 de la mairie.
6. Anniversaire de M. Emile LOOS : celui-ci ne souhaite pas pour le moment de visite, mais le conseil, au regard de sa qualité de Maire Honoraire, lui fera parvenir un arrangement.

La séance est levée à 21h30.